

eurent lieu pendant la période de la guerre, mêlant résistants, juifs cachés, surréalistes, écrivains, photographes, peintres, philosophes, etc. Et encore, de tous ceux-là n'a-t-on retenu que ceux qui sont passés à la postérité.

Pour Tosquelles, la guerre, dans ce qu'elle remue et remet en cause, est une chance. « Dommage qu'elle fasse des morts », dit-il.

On peut regretter – mais comment aurait-il pu en être autrement ? – que les psychiatres ayant travaillé, accompagné, réfléchi avec Tosquelles, constituant eux-mêmes ce mouvement, ne soient que cités au passage. Mais avant tout, ce livre est un document exceptionnel, au titre bienvenu : *Soigner les institutions*, et il faut espérer qu'il soit pour tous, jeunes et moins jeunes, un moteur d'invention, de résistance, de courage et d'espoir. Car il s'agit bien de poursuivre le mouvement et de réinventer la psychothérapie institutionnelle dans la situation d'aujourd'hui, en psychiatrie et ailleurs.

Blandine PONET
Comité de rédaction
de la revue *Empan*
blandine.ponet@wanadoo.fr

Psychologue à l'école

Virginie MARTIN-LAVAUD
Coll. « Trames », érès, 2017

Virginie Martin Lavaud procède à une description précise du métier de psychologue à l'école. Elle-même est psychologue clinicienne de l'Éducation nationale, docteur en

psychopathologie, chargée de cours à l'université et en charge des masters. Son ouvrage est construit rigoureusement, son écriture est classique, la lecture aisée.

Après une brève histoire du métier, elle donne à voir les interactions entre les enseignants, les parents, les enfants, puis évoque l'expertise du professionnel en décrivant un métier exigeant. Elle évoque méthodes et savoir-faire. La lecture est dynamique grâce aux études de cas éclairantes.

Elle nous fait découvrir un métier passionnant, exigeant. Cet ouvrage est utile aux étudiants en psychologie et à ceux qui se destinent à l'enseignement. Il intéresse les enseignants débutants mais aussi les plus expérimentés.

Un bref historique

En 1989, la loi d'orientation crée le corps des professeurs des écoles et tarit le vivier des instituteurs, titulaires d'une licence de psychologie. Entre 1993 et 1995, le titre de psychologue est remis en cause pour ceux qui exercent dans le premier degré. Le 25 janvier 1995, le Conseil d'État maintient le droit d'user du titre de psychologue sans restriction. Entre 2010 et 2013 sont créés les masters Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF).

L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture, lors de la conférence de Salamanque, pose le cadre d'action pour l'éducation et les besoins éducatifs spéciaux (Salamanque, Espagne,

7-10 juin 1994). La Convention relative aux droits des personnes handicapées a été adoptée par l'Organisation des Nations unies, le 13 décembre 2006 : « Tout enfant en situation de handicap est de droit un élève. » La France était le dernier pays européen à ne pas reconnaître l'apport professionnel des psychologues au sein de son système éducatif. Najat Vallaud Belkacem, ministre de l'Éducation nationale sous la présidence de François Hollande, annonce dans un communiqué de presse en date du 1^{er} juillet 2015 : « C'est à un manquement grave que j'ai souhaité remédier en créant un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale de la maternelle jusqu'au lycée. » Le 1^{er} février 2017, le titre de psychologue est officiellement reconnu dans le système éducatif français.

Le psychologue de l'école, à l'écoute de l'enseignant

Dans le premier degré, le prescripteur est sollicité à 80 % par les enseignants, le Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) est saisi, il est composé du psychologue (expert) et de deux enseignants spécialisés (maître E, compétence pédagogique, et maître G, compétence relationnelle).

Le psychologue établit une évaluation clinique, organise le soin ou la rééducation. Il est expert auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et de la commission (CDOEA) qui examine les dossiers

des élèves pour lesquels une proposition d'orientation vers des enseignements adaptés (SEGPA ou EREA) a été transmise par l'établissement scolaire. Il décrit de façon précise son travail, précise les liens entre lui et ses interlocuteurs : enfant, famille, collège, institution, collectivité. Les mots manquent pour exprimer les maux de l'âme, qui se traduisent, parfois, par des troubles des apprentissages. Plusieurs spécialités sont convoquées, psychologie, psychopathologie, clinique développementale, cognition, neuropsychologie. Les troubles des apprentissages expriment des troubles psychiques. Le travail des professionnels du RASED est cadré par la circulaire numéro 2014-107 du 18 août 2014. Elle consiste en l'analyse de la demande des enseignants, l'intervention des professionnels, la mise en place de la réunion de l'équipe éducative en présence des parents, des enseignants, des auxiliaires de vie scolaire, du personnel RASED, du psychologue de l'Éducation nationale, du médecin scolaire, de l'orthophoniste, du psychiatre, de l'infirmier spécialisé, du psychomotricien, de l'éducateur spécialisé, du chef d'établissement.

Les interlocuteurs du psychologue scolaire sont le ministère de la Santé, les centres médico-psychologiques (CMP), les centres médico-psychopédagogiques (CMPP), la Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM), l'association du secteur médico-social, le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD), les instituts

médico-éducatifs (IME), les instituts médico-professionnels (IMPRO), l'Aide sociale à l'enfance, le ministère de la Justice, le pédiatre, la Protection maternelle et infantile (PMI), la maison départementale des solidarités, le secteur libéral. Virginie Martin-Lavaud critique la tendance à médicaliser les troubles spécifiques des apprentissages, parce qu'avec l'aide ponctuelle du RASED on peut dédramatiser la situation et éviter le risque de l'instrumentalisation et d'obtention de compensations indues qui pourraient produire une forme de déresponsabilisation de l'enfant et de sa famille par rapport à l'effort et au suivi scolaires. La médicalisation abusive des difficultés d'apprentissage produit une forme de toute-puissance chez l'enfant et sa famille, qui disqualifie les pratiques pédagogiques des enseignants. Elle prend pour exemple la dyslexie qui appelle une rééducation d'un côté et bénéficie d'une remédiation par une pédagogie spécialisée. Le trouble peut avoir une cause environnementale, affective ou révéler une incapacité à l'abstraction.

Le psychologue à l'école, à l'écoute des parents

Il intervient s'il est sollicité, en cas de rupture et de recomposition familiale, en l'absence d'un des parents, si l'autre n'est plus apte psychologiquement, pour une aide à la parentalité. Le psychologue scolaire veille à ce que l'enfant ne soit pas instrumentalisé par le désir des adultes, il veille aux

intérêts de l'enfant dans une approche dynamique et symptomatique.

Le psychologue doit être attentif à la description des symptômes par les parents, qui comme l'enseignant ne doivent pas figer l'enfant dans la difficulté scolaire, voire le handicap (anamnèse).

Il est nécessaire d'avoir un regard positif sur l'enfant, sinon on prend le risque de substituer à la dimension dynamique et subjective une lecture déterministe, génétique et développementale. L'auteur se méfie à juste titre des déterminismes qui enferment le sujet.

La loi du 11 février 2005 a créé la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) qui met en place la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ; le Guide d'évaluation des besoins de compensation pour les personnes handicapées a été créé en 2008 (GEVA et GEVA SCO). Le psychologue scolaire procède à l'évaluation d'après une typologie des fonctions mentales, cognitives, psychiques appliquée au champ médical, social, scolaire, professionnel pour évaluer la limitation d'activité, la restriction de la participation à la vie et il informe les parties prenantes.

Le psychologue scolaire est l'intermédiaire institutionnel entre les parents et les enseignants. Il prévient une dérive, celle du traitement de la difficulté scolaire *via* la compensation, sans concertation avec l'enseignant, avec le risque de le renvoyer

à une supposée incompetence. Cela provoque une incompréhension et de la violence vis-à-vis de l'enseignant, dépossédé de son savoir pédagogique, au profit d'une médicalisation de la difficulté scolaire, sous couvert de handicap. L'enfant désigné par ses parents à haut potentiel mais qui rencontre des difficultés scolaires est un enfant « empêché d'apprendre » qu'il faut aider. Les parents, dans le déni des difficultés, remplacent par l'arrogance l'angoisse qu'ils ont à entendre qu'un problème psychologique empêche leur enfant d'apprendre. Ils masquent leur angoisse par un discours accusatif, externalisant le problème. Enfin, l'accord des deux parents est un préalable, en effet, un enfant ne pourra pas bénéficier d'une aide technique si un des deux parents n'est pas d'accord.

Le psychologue scolaire doit tisser une relation de confiance, dans une position neutre, pour que le transfert opère. Le psychologue clinicien traduit les mouvements psychiques à l'origine de certains blocages et de certaines difficultés des enfants. Le psychologue intervient en coordination avec d'autres spécialistes ; dans ce contexte la possibilité du secret professionnel est impraticable, mais pas le respect du code de déontologie. Les études de cas sont anonymisées (nom, lieu, cadre sont transformés). Le psychologue à l'école est fonctionnaire, il agit de façon éthique, avec discrétion, dans un contexte de secret partagé. Il doit faire connaître

au procureur de la République les faits graves, selon l'article 40 alinéa a du Code de la procédure pénale. Le directeur départemental des services de l'Éducation nationale est son supérieur hiérarchique.

Le psychologue, à l'écoute de l'enfant

Aller parler au psychologue de l'école, c'est entreprendre un travail de suivi pour rassurer l'enfant mais également le parent. Il faut poser le cadre du suivi, c'est difficile si la demande n'est pas celle de l'enfant, si la situation duelle ne convient pas, si l'enfant ne parle pas. Il faut expliquer le travail psychologique, la nécessité de la régularité des séances (une fois par semaine entre 2 et 7 ans, une fois par quinzaine pour les plus grands), rassurer, recevoir dans un bureau, apprendre à l'enfant à être respectueux de la confidentialité de sa propre parole. Tel un traducteur, instruit des mouvements psychologiques, le psychologue donne un sens au non-sens, il recueille la parole sous la pulsion. Il traduit les mouvements violents de l'enfant pour humaniser la relation et permettre un changement de ces modalités. Quand s'ajoute le handicap, il oriente vers une unité locale d'inclusion scolaire (ULIS).

Le psychologue de l'école est un expert

La loi 2005 a permis de déterminer la compensation pour alléger le handicap cognitif, affectif, pour

soutenir l'autonomie sociale et, dans le futur, économique. Le travail du psychologue n'est pas celui de la seule évaluation psychologique, il s'agit de construire la contractualisation avec les parents, les enseignants et la MDPH pour une réelle autonomie de la personne, pour évaluer les besoins des élèves, en hôpital psychiatrique du secteur (CMP), en lien avec leur psychiatre libéral, le service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

L'équipe pluridisciplinaire réunit des professionnels ayant des compétences médicales ou paramédicales, des compétences dans les domaines de la psychologie, du travail social, de la formation scolaire et universitaire, de l'emploi et de la formation professionnelle. La CDAPH est chargée de proposer un projet personnalisé de scolarisation (PPS) et les aides financières, l'accompagnant d'une personne en reconnaissance de handicap, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé.

Le psychologue procède au test psychométrique qui mesure l'intelligence, le quotient intellectuel, l'âge mental. Ce test a été élaboré par le psychologue américain Wechsler (1949), sa version française date de 1958. René Zazzo, psychologue, fondateur des premiers services de la psychologie scolaire, précisait : « L'égalité devant les tests n'existe pas, les tests sont des constats, rien que des constats. » Les tests sont régulièrement révisés par les psychologues de

l'Éducation nationale au sein de l'association française de psychologie de l'Éducation nationale :

- WPPSI III SI 3, de 2 ans à 7 ans ;
- WISC V, de 6 ans à 16 ans ; ce test dure 1 heure 30, il est coté par le psychologue, il est fondé sur des compétences verbales, cognitives, mnésiques et graphiques. René Zazzo, mandaté par Henri Wallon, a créé dans les pas d'Alfred Binet la nouvelle échelle métrique de l'intelligence réactualisée par Georges Cognet en 2006 ;
- le test Kaufmann Assessment Battery for Children (K-ABC) permet de détecter les troubles d'apprentissage. Ce test a été créé en 1983 par deux psychologues américains, Alan et Nadeen Kaufmann, adapté dans sa version française en 1993 ; il s'adresse aux enfants de 3 à 12 ans, étudie le processus cognitif à l'œuvre, a l'avantage d'être adapté aux enfants ayant un handicap auditif, des troubles de la parole et du langage, ou non francophones en complément du WISC V ;
- la figure de Rey s'intéresse à la mémoire de travail, à la capacité à synthétiser et à modéliser, à l'intériorisation du schéma corporel ;
- les matrices de Raven (1936) permettent le repérage des problématiques autistiques.

Les tests projectifs évaluent le développement psychoaffectif et mettent en lumière les troubles de la personnalité ; ils sont peu utilisés dans le milieu scolaire parce qu'ils risquent d'amplifier la souffrance psychique,

ils sont utilisés dans les centres de ressources autisme.

Le travail du psychologue à l'école est complété par des outils non normés, l'écoute, le dessin, les contes, les jeux.

Les outils cliniques : *l'écoute*, entendre au-delà des mots ; *le dessin*, s'il est une difficulté pour les enfants ayant des troubles autistiques, est une activité qui peut être investie de plaisir pour les autres ; enfin, *la parole* sur le dessin. Le psychologue est un témoin éclairé, l'observateur d'une production imaginaire, l'observateur d'une dynamique psychique dans son ensemble où seul compte le commentaire que l'enfant acceptera d'en faire. Les tests de dessins de la maison, du bonhomme, de la famille peuvent donner lieu à des interprétations en termes de retard de développement de la narration. Ils permettent de repérer les éléments structurels et imaginaires de temporalité de l'histoire, de lien de causalité, d'accroche identificatoire, de repères moraux et éthiques.

Le psychologue scolaire prend en charge la singularité et la différenciation, pour que tous les enfants soient heureux de venir à l'école et qu'ils progressent au maximum de leurs potentialités, pour cela il faut connaître les processus d'apprentissage.

Le psychologue est un de formateur qui se forme

Il assure la préparation du CAPPEI à partir de 2016, la formation des personnels dans les établissements médico-éducatifs, les unités d'inclusion

scolaire, en master MEEF et en master psychologie, accueille des étudiants en psychologie en stage. Cependant, il est anormal que la formation continue des psychologues de l'Éducation nationale soit inexistante.

Enfin, il supervise les analyses de pratique, technique qui vise à faire prendre du recul aux professionnels pour neutraliser les affects transférentiels. Michael Balint, psychiatre qui a fait connaître l'œuvre de Sandor Ferenczi, psychiatre fondateur de l'école de Budapest, en est l'inventeur. C'est une prévention du burnout, du traumatisme vicariant, un lieu d'évacuation du stress et de ses affects.

Devenir psychologue du système éducatif français public

Depuis 2017, il existe un concours avec deux spécialités : « éducation développement apprentissage » et « éducation développement orientation »

Le concours externe consiste en un premier écrit sur la connaissance du système éducatif et la place de la psychologie dans l'Éducation nationale, puis un second sur la fonction de psychologue scolaire ; et trois oraux : une question sur la psychologie, un entretien avec le jury à partir d'une problématique, avec le dossier du candidat décrivant son parcours, et un dernier oral portant sur une situation professionnelle.

Conclusion

Le psychologue scolaire, aujourd'hui, est celui qui peut faire entendre aux enseignants, aux parents et aux enfants ce qu'est la continuité pédagogique, dans sa dimension non pas conjoncturelle mais structurelle, notamment le lien entre les cycles, entre les lieux de vie et les lieux d'apprentissage, la coordination entre tous les partenaires dont les parents. L'auteur s'interroge sur la nécessité de la création de l'ordre des psychologues. Le travail de Virginie Martin-Lavaud permet de mieux connaître et comprendre le métier de psychologue scolaire.

Isabelle FURNO
 Proviseur du lycée français
 international Alphonse Daudet Ain
 Sebaâ, Casablanca / OSUI MLF
 Correspondante de la revue *Empan*
 pour le Maroc
 isabelle.furno@mlfmonde.org

Tensions et émotions dans le travail social précaire. Une sociologie des éducateurs et éducatrices dans les foyers pour enfants

Charlène CHARLES
 Éditions Octares, 2021

Ancienne éducatrice spécialisée devenue chercheuse, Charlène Charles a profité de son diplôme pour réaliser une véritable enquête embarquée, en tant qu'intérimaire, dans les établissements de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Dans ce récit très vivant tiré de sa thèse, nous suivons l'autrice

dans ses entretiens « d'embauche » dans des agences d'intérim, dans ses missions au sein de foyers, mais aussi auprès de collègues qu'elle a interrogés. Charlène Charles donne à voir le quotidien de ces travailleurs sociaux intérimaires qui interviennent dans ces établissements, les difficultés qu'ils rencontrent, mais aussi parfois les moyens de misère dont ils disposent : comme cet hôtel peu fréquentable dans lequel sont « placés » des enfants qui voient se succéder les travailleurs sociaux censés les aider.

L'entrée de sa recherche par la figure des travailleurs intérimaires du social lui permet d'ausculter et de donner à voir la « crise » du travail social, sans pour autant tomber dans la dénonciation ou la caricature. Elle pose un regard distancié sur sa recherche-action, ses observations et ses entretiens, et offre au fil de son récit une analyse pertinente et accessible.

Dans le travail social, le recours à l'intérim reste assez limité : il ne concerne que 3,7 % des éducateurs spécialisés. Mais son usage est contrasté selon les territoires, ils sont 19 % en Île-de-France et 15 % en Rhône-Alpes. Il l'est également selon les structures, les intérimaires étant davantage mobilisés pour intervenir sur des missions en hébergement social et médico-social que sur des missions d'actions sociales sans hébergement, malgré la vocation des foyers de l'ASE à créer une vie collective sereine et stable. Mais alors, s'interroge Charlène Charles, comment expliquer ce